

Lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures en eaux intérieures



4 jours - 28 h

Présentiel

Cedre, Brest

27-31 mai 2024



Administrations et collectivités, services de secours, équipes d'intervention privées, services de la police des eaux et des voies navigables, compagnies de transport fluvial, personnels portuaires, industries pétrolière et chimique



Inter-entreprises

Apprenants :
Mini 8 – Maxi 22

Intervenants :
Cedre



Forfait pédagogique incluant pauses, déjeuners, EPI et consommables
2 600 € HT

Pour administrations françaises et SDIS
1 950 € HT

Option

Forfait logistique (hôtel et transport sur place) : 720 €



Vous êtes en situation de handicap ?
Pour un accueil dans les meilleures conditions, merci de contacter :
formation@cedre.fr

Objectifs

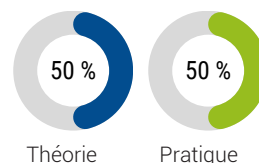
- Anticiper le devenir et le comportement d'hydrocarbures déversés dans le milieu aquatique
- Acquérir une connaissance concrète et pratique des stratégies et techniques d'intervention en eaux intérieures
- Sélectionner les moyens adaptés au contexte d'un déversement accidentel
- Participer à l'élaboration d'un plan d'urgence

Contenu

- Enjeux des pollutions accidentelles
- Principes généraux d'intervention en eaux intérieures
- Comportement des hydrocarbures déversés dans le milieu
- Confinement :
 - Les barrages manufacturés
 - Les barrages à façon
- Chantiers de récupération
- Lutte contre les déversements à terre : intervention sur le sol, dans les caniveaux, jalles et fossés
- Nettoyage des berges
- Gestion des déchets
- Principes de gestion de crise et planification d'urgence
- Retours d'expérience

Pédagogie

- Cours théoriques en salle
- Visite du showroom et démonstrations d'équipements
- Exercices pratiques en milieu naturel avec simulants et sur le plateau technique du Cedre avec déversement réel d'hydrocarbures
- Ressources disponibles sur la plateforme de formation à distance du Cedre



Évaluation des acquis



Questions orales
Évaluation lors d'un exercice en autonomie

À l'issue de la formation, remise à chaque participant d'une attestation

Pré-requis : lire les dispositions spécifiques « pollution accidentelle des eaux intérieures » de son ORSEC départemental ou zonal, son PCS ou son plan antipollution interne

Inscription : télécharger le formulaire via le QR code, compléter et envoyer à formation@cedre.fr



Pour les administrations relevant de la DGAMPA, voir page dédiée aux inscriptions